

L'utilisation des dossiers administratifs à des fins statistiques¹

L.E. Rowebottom²

Résumé

Cet article suggère que les dossiers administratifs sont une source puissante de statistiques. Afin d'appuyer cette conclusion on fournit une description générale de l'exploitation au Canada des dossiers administratifs à des fins statistiques. L'article traite de certains développements récents et de l'environnement changeant qui sont considérés comme les principaux déterminants de la création et de l'exploitation des bases de données administratives. On estime que les capacités de l'ordinateur, avec la demande extensive pour les statistiques et les ressources financières limitées disponibles pour satisfaire cette demande, mènent conjointement vers une exploitation plus étendue des dossiers administratifs. On spécifie une variété de problèmes qui sont associés avec l'utilisation des dossiers administratifs et on décrit le développement de stratégies qui répondraient à ces problèmes et qui permettraient l'exploitation des dossiers administratifs. On indique certains développements récents au Canada qui devraient appuyer l'utilisation des dossiers administratifs.

Mots-clés : Dossier administratif; base de données administratives.

1 Introduction

Le présent article, sur l'utilisation de dossiers administratifs au Canada à des fins statistiques, brosse un tableau de la situation. Il comporte notamment :

- un historique de l'utilisation des dossiers administratifs;
- les raisons pour lesquelles ces dossiers sont une source puissante de statistiques;
- les dernières avancées importantes et le nouvel environnement au sein duquel cette utilisation doit se faire;
- les problèmes découlant du rythme relativement lent des progrès;
- les conditions pour une utilisation efficace et généralisée;
- les façons à l'étude d'utiliser plus pleinement les dossiers administratifs.

Aux fins de cet article, les dossiers administratifs sont définis comme les dossiers découlant de l'exécution d'un large éventail de fonctions, comme l'enregistrement, l'assurance, l'enseignement, l'imposition et

1. Adapté d'un document rédigé pour la 13^e séance du Comité pour l'amélioration des statistiques nationales (COINS) de l'Institut interaméricain de statistique, novembre 1977.

2. L.E. Rowebottom, statisticien en chef adjoint, Secteur de la statistique des institutions et de l'agriculture, Statistique Canada.

d'autres avantages ou pénalités, afin que les décisions qui touchent des personnes puissent être prises par les ministères, organismes, établissements et autres entités du gouvernement. Les dossiers administratifs contiennent de l'information non seulement sur les personnes (par exemple admission à un hôpital), mais aussi sur les organismes et établissements du gouvernement (par exemple montant dépensé en construction) ou sur les entreprises (par exemple revenu brut des entreprises, emploi). À bien des égards, les dossiers administratifs sont l'équivalent du secteur public des documents comptables qui sont à la base de diverses statistiques économiques. À peu près de la même façon, les dossiers administratifs sont créés à des fins non statistiques, mais peuvent être utilisés à des fins statistiques.

2 Utilisations statistiques des dossiers administratifs au Canada

De nombreux pays utilisent depuis longtemps, et avec succès, des fichiers administratifs afin de compiler des statistiques économiques et sociales. Par conséquent, au Canada, les enregistrements des naissances, des décès et des mariages forment depuis longtemps la base de la statistique de l'état civil, et les factures personnalisées sont également à la base de la statistique du commerce extérieur. Des exemples d'autres fichiers administratifs et des statistiques qui en sont dérivées suivent. Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle démontre clairement que d'importantes parties du système statistique national dépendent en grande partie des dossiers administratifs.

Les dossiers administratifs

Dossiers des admissions à l'hôpital et des congés de l'hôpital

Les statistiques qui en sont dérivées

Statistiques sur les maladies nécessitant une hospitalisation, la cause de l'hospitalisation, les jours de soins hospitaliers, selon l'âge et le sexe. Elles composent la seule mesure nationale de la morbidité.

<u>Les dossiers administratifs</u>	<u>Les statistiques qui en sont dérivées</u>
Inscription des étudiants	Nombre d'étudiants selon l'âge, le sexe et l'année, et niveau de scolarité atteint et « décrochages » avant l'obtention du diplôme. Pour les étudiants au niveau universitaire, mesures des inscriptions par discipline.
Dossiers du corps enseignant	Salaires des enseignants par qualification, années d'expérience, discipline et autres caractéristiques.
Documents comptables de comités, commissions, ministères et organismes du gouvernement	Pour les administrations fédérales, provinciales et municipales, statistiques sur le revenu selon la source, dépenses selon l'objet et la fonction, actifs et passifs.
Infractions signalées à la police et personnes accusées par la police	Statistiques de la criminalité par type de crime, par âge et sexe des personnes accusées, pour le Canada, les provinces et les grandes municipalités.
Déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers	Statistiques sur le revenu par région géographique, profession, âge, sexe, échelon de revenu, état matrimonial et nombre de personnes à charge. Statistiques au sujet des entreprises dont le particulier peut être un associé ou le propriétaire.
Déclarations d'impôt sur le revenu des sociétés	Statistiques sur les entreprises constituées en sociétés.
Comptes des retenues sur la paie	Statistiques sur la paie et l'emploi.

Une caractéristique de bien des fichiers susmentionnés est qu'ils sont produits par les provinces en conséquence de leur responsabilité pour l'administration de domaines importants comme la santé, la justice, la scolarité, l'enregistrement des statistiques de l'état civil et un large éventail d'autres fonctions. Les provinces et les municipalités représentent également une forte proportion du total des revenus et des dépenses du gouvernement. Compte tenu de cette division des responsabilités et de la création correspondante par les provinces de

dossiers administratifs importants, Statistique Canada en tant qu'organisme statistique national a consacré beaucoup d'efforts sur plusieurs années à la coordination des dossiers administratifs pour assurer leur comparabilité d'une province à une autre et avec les systèmes fédéraux, ainsi que leur utilité pour produire d'importantes statistiques nationales. Des efforts méticuleux et soutenus pour obtenir et conserver un consensus sur les définitions, les classifications, les codes et la formulation des questionnaires et des formulaires administratifs ont été l'activité dominante requise pour obtenir de bonnes statistiques des dossiers administratifs. Les progrès ont été gratifiants, mais lents. Dans bien des domaines, d'importants progrès ont été réalisés, et dans d'autres, comme dans le domaine du bien-être, il reste encore beaucoup à faire.

3 Pourquoi utiliser des dossiers administratifs pour les statistiques

Il ne faudrait pas tenir pour acquis qu'il y a un consensus généralisé que les dossiers administratifs fournissent d'importantes sources de données pour le calcul de statistiques utiles. Avant d'examiner de plus près les problèmes et les possibilités d'utiliser des dossiers administratifs à des fins statistiques, il est important de décrire pourquoi ils devraient être utilisés. Un certain scepticisme n'est pas rare, et comme fondement pour accorder la priorité à leur exploitation, il est important d'aider les détenteurs et les utilisateurs des dossiers administratifs à mieux comprendre.

Pour certains fichiers administratifs, la principale raison habituelle de leur utilisation, une raison qui prédomine encore, est que ces fichiers fournissent presque la seule source de statistiques essentielles. Les statistiques sur les importations et les exportations en fonction des déclarations douanières, ainsi que les statistiques sur la mortalité et les caractéristiques démographiques en fonction de l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès, sont des exemples. Par ailleurs, d'autres sources de statistiques sur le commerce pourraient être élaborées, mais à un coût excessif en ressources et en fardeau de réponse, en plus de réduire les statistiques disponibles. Même lorsque les dossiers administratifs ne compromettent pas la source

unique, ils sont souvent des compléments puissants pour d'autres sources de données. Par conséquent, les statistiques sur le revenu découlant des déclarations de revenus et celles des enquêtes-ménages se complètent, et le système statistique est enrichi par l'utilisation des deux sources. Par exemple, les déclarations de revenus fournissent des détails géographiques qui ne sont pas disponibles ailleurs sur une base annuelle, et les données d'enquête fournissent plus de renseignements sociodémographiques au sujet des prestataires de différents échelons de revenus. De même, les déclarations de revenus des particuliers peuvent fournir des données financières sur les entreprises non constituées en sociétés, qui complètent les données des enquêtes-entreprises et peuvent souvent réduire considérablement le nombre de répondants nécessaires pour réaliser ces enquêtes.

Une autre raison importante de l'utilisation des dossiers administratifs est que ces derniers ont été créés à d'autres fins et qu'ils peuvent être utilisés à des fins statistiques à peu de frais. Bien sûr, « à peu de frais » ne veut pas dire gratuitement, et les coûts peuvent être élevés en termes absolus; de plus, l'utilité des statistiques dérivées des dossiers administratifs doit justifier le coût de leur production.

Une combinaison de ces raisons - le caractère unique de la source et les avantages qui justifient les frais réduits - explique le calcul traditionnel de bien des statistiques à partir des dossiers administratifs. Dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la criminalité, il a été possible d'étudier les établissements institutionnels et la population connexe (par exemple les patients, les élèves), en utilisant les dossiers administratifs des établissements.

Par ailleurs, une importante limite de l'utilisation de ce genre de fichier à des fins de statistique sociale est que ces fichiers portent sur des populations particulières, et non pas l'ensemble de la population. C'est cette limite qui a mis l'accent sur l'élaboration d'enquêtes-ménages pour mesurer des caractéristiques de l'ensemble de la population, comme le niveau de scolarité atteint et l'état de santé. Toutefois, comme pour la statistique du revenu susmentionnée, les statistiques sur l'éducation et sur la santé, par exemple, obtenues des deux sources (dossiers administratifs et enquêtes-ménages) se complètent, et on peut rarement remplacer une par l'autre. Par exemple,

l'information au sujet de la prestation de soins de santé fondée sur les dossiers des hôpitaux est grandement enrichie, et non pas remplacée, par l'information au sujet des problèmes de santé ou des maladies de l'ensemble de la population, obtenue des enquêtes-ménages.

Dans le cas de la statistique des entreprises, la population complète des entreprises constituées en sociétés, des employeurs et des entreprises non constituées en sociétés est incluse dans le système des sociétés, le Système de retenues sur la paie, de comptabilisation et de recouvrement et le régime d'imposition des particuliers. L'organisme a accès à ces fichiers à des fins statistiques, et ces fichiers sont à la base du Registre des entreprises, un outil important pour l'intégration des activités de réalisation d'enquêtes-entreprises.

À titre d'exemple de la façon dont différentes sources de données se complètent, les enquêtes-échantillons auprès des ménages peuvent être menées souvent et peuvent examiner des enjeux sociaux en profondeur, mais elles peuvent rarement fournir des renseignements pour les petites régions locales, où bien des décisions publiques sont prises. Ces caractéristiques des enquêtes-ménages font ressortir une caractéristique contrastante de certains fichiers de données administratives importants, notamment le fait qu'ils sont constamment mis à jour et qu'ils visent également de très grandes populations. Les fichiers qui ont de telles caractéristiques ont un énorme potentiel en ce qui concerne la production de données régionales, ainsi que de données longitudinales tirées de cohortes de personnes sur de longues périodes. Ces deux types de statistiques sont coûteux à obtenir à partir d'enquêtes. Certains des dossiers administratifs qui ont trait à de grandes parties de la population et qui sont continuellement mis à jour sont ceux qui proviennent de l'administration de l'assurance-emploi, des allocations familiales, de la collecte d'impôts sur le revenu des particuliers et de l'assurance-maladie.

Enfin, l'utilisation de ce genre de fichiers à des fins statistiques ne comporte pas de risque supplémentaire significatif en ce qui concerne la protection des renseignements personnels ou la confidentialité si les dossiers sont traités adéquatement, afin que les produits statistiques ne contiennent pas de renseignements identifiables. Cependant, leur utilisation pour produire des statistiques n'est pas nécessairement

considérée comme comportant un risque minime. En fait, une importante tâche pour les statisticiens consiste à démontrer et à persuader que le risque est si faible, et que les fichiers sont tellement bien protégés, que le faible risque inévitable est plus que justifié par les avantages obtenus.

4 Progrès récents et environnement changeant

Bien que l'utilisation passée des dossiers administratifs offre une perspective à partir de laquelle examiner les progrès actuels, elle ne permet pas de bien comprendre les progrès récents qui ont complètement métamorphosé l'environnement dans lequel les dossiers administratifs sont utilisés (ou non utilisés) à des fins statistiques. Les ordinateurs sont probablement le plus important de ces progrès, puisqu'ils ont éliminé le monopole, ou le quasi-monopole, sur la capacité de traitement des données, auparavant détenu par les grands bureaux statistiques. La capacité réelle de traiter des données est maintenant à la disposition de bien des organismes du gouvernement, et les bases de données hébergées sur ordinateur offrent maintenant aux administrateurs un accès facile à leurs dossiers à des fins de gestion, et l'élaboration de technologies de bases de données mettant en cause un accès aléatoire aux données stockées sur ordinateur est en train d'élargir rapidement cette capacité au-delà même des énormes améliorations rendues possibles par le traitement informatique par lots séquentiels. Le processus consistant à créer, à stocker et à extraire les dossiers administratifs est souvent appelé système d'information de la gestion, mais les statistiques sont habituellement le produit de ce genre de système. Les points à retenir sont qu'au lieu d'avoir seulement un petit nombre de producteurs, voire un seul, de statistiques découlant des dossiers administratifs comme auparavant, il peut maintenant y en avoir beaucoup, et que les cadres supérieurs des programmes administratifs veulent accéder à l'information tirée de leurs bases de données.

Un deuxième changement lourd de conséquences a été l'élaboration récente par les gouvernements de grands programmes socio-économiques, comme l'assurance-emploi et les pensions de vieillesse, qui ont donné lieu à de grandes bases de données visant habituellement de fortes proportions de la population. Ces nouveaux fichiers de données, en plus des fichiers

établis depuis longtemps, traités par les nouvelles technologies informatiques, ont fait en sorte que le système statistique s'est soudainement mis à acquérir de nouveaux producteurs d'importantes statistiques sur plusieurs domaines, et qu'un nouveau besoin important a vu le jour pour coordonner les données dans ce système élargi.

Le présent document a décrit ces progrès comme étant « nouveaux », mais ils sont bien sûr en cours depuis un bon bout de temps, et ont été reconnus et décrits il y a au moins quatre ans (voir [1] et [2]). Depuis, on a observé de grosses augmentations du nombre de fichiers de données lisibles par machine.

Nous sommes passés à un stade encore plus avancé de l'utilisation des dossiers administratifs à des fins statistiques, comme en témoignent les changements supplémentaires suivants observés dans l'environnement :

- contrainte financière de la part de tous les ordres de gouvernement, qui cherchent à réduire leurs engagements;
- compte tenu de ces contraintes, préoccupation au sujet des coûts des statistiques;
- plaintes fréquentes de la part du milieu des affaires, des politiciens et des médias au sujet du fardeau associé à la réponse aux questionnaires statistiques;
- préoccupation généralisée au sujet de la protection des renseignements personnels et de la confidentialité;
- éléments (connus ou présumés) de double emploi au sein du système statistique, y compris le double emploi des bases de données administratives et d'autres bases de données;
- conviction de la part des fournisseurs des données et des utilisateurs des ressources;
- technologie de couplage d'enregistrements maintenant relativement avancée;
- demande insistante d'utilisateurs avertis, qui veulent accéder à des bases de microdonnées, sous l'effet de l'élaboration de nouveaux outils analytiques;
- préoccupation des statisticiens au sujet de la qualité et de la comparabilité des chiffres générés par les intervenants beaucoup plus nombreux, qui font maintenant partie du système;
- dans certains cas, le simple fait que des données suffisantes pour satisfaire aux demandes de statistiques ne peuvent pas être obtenues au moyen des méthodes traditionnelles de réalisation

d'enquête sans augmentations massives des dépenses et du fardeau du répondant;

- les machines pour la protection de la confidentialité et de la sécurité des fichiers de données sont grandement améliorées;
- progrès méthodologiques nous permettant d'utiliser les données financières des états financiers d'entreprises pour produire des données de pseudo-enquêtes au macroniveau, lorsque le traitement est associé aux données provenant de petites enquêtes-échantillons.

Tous les changements qui précèdent ont donné lieu à la conviction que nous ne pouvons plus nous permettre de ne pas utiliser au maximum les dossiers administratifs, et que la priorité (parmi plusieurs autres priorités) doit être l'augmentation de leur utilisation réelle comme composante importante de la base statistique.

5 Problèmes liés à l'utilisation de dossiers administratifs

Pour que l'utilisation des dossiers administratifs soit efficace, un certain nombre de conditions doivent être remplies. Cependant, avant de s'y pencher, il convient d'examiner quelques problèmes associés aux dossiers administratifs, qui expliquent pourquoi les progrès n'ont pas été plus rapides. Certains problèmes susmentionnés méritent d'être rappelés dans la liste qui suit :

- les dossiers administratifs sont souvent tenus dans de multiples secteurs de compétence (par exemple provinces), comme nous l'avons mentionné précédemment;
- en dépit des commentaires précédents au sujet de l'importance des ordinateurs, certaines des technologies sont encore relativement nouvelles et ne sont pas encore maîtrisées par les responsables du traitement des données (par exemple utilisation d'un ordinateur, technologie des bases de données, couplage d'enregistrements, bases de microdonnées);
- les réserves découlant de la possibilité de réactions publiques et politiques négatives ont sans aucun doute entravé les progrès, et à juste titre. Étant donné l'inquiétude généralisée à l'égard d'une « société orwellienne », l'utilisation de dossiers administratifs pourrait être mise en péril si les statisticiens

procédaient trop raidelement, avant de connaître l'opinion publique et politique;

- les problèmes relatifs aux normes, à la comparabilité, à la cohérence et à la couverture, et d'autres problèmes semblables, sont intrinsèquement complexes; par exemple, les dossiers administratifs sont assujettis aux changements de procédures, qui peuvent sérieusement nuire à la comparabilité au fil du temps;
- contrairement aux enquêtes-ménages et enquêtes-entreprises, les dossiers administratifs produits par les ministères chargés des programmes ne sont pas sous le contrôle de statisticiens, et leur utilisation comme source de données exige la collaboration d'administrateurs dépassant largement celle requise des répondants à la plupart des enquêtes;
- la responsabilité à l'égard des processus en cause pour l'utilisation de fichiers administratifs est diffuse et recoupe souvent le bureau statistique central et les autres organismes;
- il y a souvent des incertitudes à savoir qui a accès aux fichiers de données, en vertu de quel pouvoir et avec quels droits et obligations;
- pour de nombreux statisticiens, leur domaine de compétence, c'est les enquêtes; l'utilisation de dossiers administratifs n'est pas à proscrire, mais il ne s'agit pas non plus d'une tâche prioritaire qui doit être appuyée par l'affectation d'importantes ressources chargées de la recherche, de l'examen, de la coordination et de la production de statistiques tirées de ces dossiers;
- souvent, les dossiers administratifs ne cadrent pas logiquement avec un domaine spécialisé ou un champ de recherche, et le dicton selon lequel « l'affaire de tout le monde ne concerne personne » s'impose.

6 Conditions pour l'utilisation

Outre l'éventail impressionnant dont il faut tenir compte, les éléments suivants sont considérés comme des conditions essentiellement obligatoires pour une utilisation exhaustive :

- i) Coordination des normes, des concepts, des définitions et des classifications, afin d'assurer la comparabilité des fichiers renfermant des données au sujet de domaines et de variables semblables. Toutefois, l'élaboration d'un esprit de collaboration

- entre les administrateurs et les statisticiens, en s'appuyant sur une compréhension réciproque des problèmes, des objectifs et des contributions de l'autre, est encore plus importante que la coordination de ces questions techniques.
- ii) L'existence d'un pouvoir central pour établir ces normes avec le concours des acquéreurs et des détenteurs des dossiers administratifs, en vue de la mise en œuvre des normes, investies d'une autorité légale ou persuasive, comme c'est souvent le cas de Statistique Canada.
 - iii) Un organisme quelconque qui offrira un soutien constant pour l'utilisation de dossiers administratifs en priorité.
 - iv) Un organisme qui élabore et qui tient à jour un répertoire de dossiers administratifs, y compris une bonne documentation des fichiers de données lisibles par machine et d'autres fichiers de données. L'organisme responsable de la compilation de ce genre de répertoire, ainsi que de la diffusion d'information au sujet de son contenu, devrait être habilité à acquérir la documentation requise au sujet de chaque fichier tenu à jour dans le secteur de compétence en cause (par exemple les ministères et organismes centraux).
 - v) L'organisme statistique central devrait avoir le droit légal d'accéder aux dossiers administratifs des ministères et organismes chargés des programmes, probablement sous la surveillance d'un organisme impartial, qui évaluerait l'efficacité des relations entre les statisticiens et les administrateurs. C'est maintenant le cas en ce qui concerne les dossiers fiscaux.
 - vi) Un organisme statistique central qui a des privilèges d'accès doit respecter des lois, des pratiques et des procédures de confidentialité rigoureuses, qui sont universellement reconnues comme étant essentielles. Pour ce qui est de la technologie moderne, il faut également permettre le couplage des fichiers de données (de sources administratives et d'enquêtes); élaborer et mettre en œuvre des politiques et des procédures pour la diffusion de fichiers de microdonnées renfermant uniquement des dossiers non identifiables; et limiter la production superflue de bases de données renfermant des données combinées de nombreux systèmes distincts.
 - vii) Les accumulations critiques de compétences techniques et de capacité informatique requises pour acquérir, réviser, coupler et traiter des dossiers administratifs, en plus d'évaluer, d'analyser et de diffuser les statistiques qui en sont dérivées.
 - viii) Une volonté de la part des administrateurs, d'après un intérêt personnel éclairé, d'utiliser leurs dossiers en collaboration avec les statisticiens afin de publier des statistiques qui en découlent, ou de les mettre à la disposition des statisticiens à ces fins;

également, d'éventuellement modifier leurs propres procédures quelque peu pour le bien commun reconnu. Les statisticiens doivent également acquérir l'expertise nécessaire pour participer à la conception de systèmes de fichiers de données administratives de manière à aider les administrateurs tout en répondant à leurs propres besoins.

7 Progrès récents

Certaines de ces conditions existent au Canada depuis un certain temps - en particulier l'organisme statistique central robuste ayant un droit d'accès légal aux dossiers administratifs; les lois et les pratiques qui protègent la confidentialité; une bonne part des compétences et des technologies requises, ainsi que la collaboration entre les statisticiens et les administrateurs. (Il convient de souligner que le « droit d'accès » susmentionné est exercé uniquement en collaboration avec les ministères et organismes fédéraux, provinciaux et municipaux; il n'est pas appliqué par la confrontation ou le renvoi aux tribunaux.)

Plus récemment, plusieurs mesures supplémentaires ont été prises pour améliorer la coordination de toutes les activités statistiques au sein du gouvernement fédéral, et un certain nombre de ces mesures ont trait aux conditions susmentionnées. Un comité de hauts fonctionnaires sur les activités statistiques du gouvernement fédéral, présidé par le statisticien en chef, a été créé. Ce comité s'occupe des questions de l'accès, de l'établissement des priorités et de la planification du système statistique. Sous son égide, un centre d'information statistique fédéral a été créé pour préparer un répertoire de fichiers lisibles par machine, pour encourager leur utilisation, pour faciliter l'évaluation et la détermination des coûts et pour améliorer le traitement. Le centre d'information devrait recueillir continuellement de la documentation au sujet des fichiers de données fédéraux, préparer et distribuer des catalogues et diffuser de l'information au sujet des classifications, des codes et de la manipulation de données.

De plus, le gouvernement fédéral a adopté des lois sur les droits de la personne au cours des derniers mois, afin de coordonner la collecte, la conservation, l'utilisation et le stockage d'information par les institutions gouvernementales. Les lois permettent aux particuliers de

s'assurer que les dossiers qui les concernent sont détenus sous le contrôle d'une institution du gouvernement fédéral et utilisés à des fins administratives. À cette fin, les lois exigent la publication annuelle du nom ou d'un autre identifiant de chaque banque d'information fédérale, ainsi que des types de dossiers qu'elle contient. Le centre d'information susmentionné servira à fournir ce genre de liste. Le droit des particuliers d'accéder aux dossiers les concernant s'applique uniquement aux fichiers utilisés à des fins administratives, et non pas aux fichiers utilisés à des fins statistiques. Cependant, les lois ont une incidence sur le système statistique, puisqu'elles amènent le ministre responsable (qui peut être ou non le ministre responsable de Statistique Canada) à exiger le maintien de l'évaluation de l'utilisation des banques d'information existantes et à approuver les propositions visant la création de nouvelles banques d'information ou la modification exhaustive de banques existantes. Pour une description plus complète de ces lois et de leur incidence, voir [3] (partie 3, *Privacy: Legal Basis in Canada*). Statistique Canada devrait participer à l'examen des propositions pour les banques d'information nouvelles et considérablement modifiées, à peu près de la même manière qu'il l'a fait au cours des dernières années pour l'examen des nouvelles propositions d'enquêtes, afin d'éviter le double emploi, d'élargir l'utilisation des données d'enquêtes existantes et de coordonner les activités d'enquêtes du gouvernement fédéral.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, toutes les provinces produisent beaucoup de fichiers administratifs, et la plupart d'entre eux ont des bureaux statistiques provinciaux appuyés par des lois qui ressemblent à ceux de Statistique Canada. Un conseil consultatif de la politique statistique composé des directeurs des bureaux statistiques provinciaux (ou d'autres personnes lorsque ces bureaux n'existent pas), qui est également présidé par le statisticien en chef, se réunit chaque année pour passer en revue des programmes mettant en cause les provinces à titre d'utilisateurs et de producteurs de statistiques. Ce conseil a récemment créé un comité fédéral-provincial sur les dossiers administratifs pour entreprendre l'élaboration de répertoires de fichiers administratifs détenus dans les provinces, à l'instar de l'initiative du centre d'information fédéral susmentionné dans le présent document.

À Statistique Canada, un bureau de la coordination des dossiers administratifs a récemment été créé dans le cadre d'une réorganisation de Statistique Canada. Les activités de coordination à réaliser par le bureau sont en cours d'élaboration.

Statistique Canada accorde également la priorité à l'utilisation de dossiers administratifs en attribuant la priorité budgétaire à ces activités, même en période de grave contrainte financière. La façon de concrétiser cette priorité budgétaire reste également à déterminer.

Statistique Canada a également élaboré une politique pour la diffusion de fichiers de microdonnées, afin que les observations contenues dans les fichiers ne puissent pas être associées à une personne en particulier, et certains de ces fichiers sont maintenant diffusés systématiquement. Les données obtenues à partir des impôts, sauf lorsque la diffusion est prévue expressément en vertu des lois existantes, comme la *Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats*, sont bien entendu entièrement confidentielles en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Enfin, un nombre limité de fichiers ont été couplés (par exemple les fichiers sur le cancer et les décès), et une politique au sujet du couplage de données est en cours d'élaboration par le bureau de coordination susmentionné.

Ces progrès récents apportent des ajouts importants à une base établie depuis longtemps, qui a permis l'utilisation des dossiers administratifs comme on l'a décrit dans le présent document. Collectivement, ils devraient permettre l'exploitation nouvelle et beaucoup plus poussée du potentiel statistique considérable qu'offrent les dossiers administratifs.

Bibliographie

- [1] Ohlsson, I., "Statistical Aspects of Computerized Administrative Information Systems", document préparé par la National Central Bureau of Statistics, pour la Conférence de l'European Statisticians, juin 1973 - Restricted CES/R.1, 8 mai 1973, United Nations Economic and Social Council.

- [2] Podoluk, J.R., "Administrative Data as a Source of Statistics", document préparé par Statistique Canada pour la huitième conférence des statisticiens du Commonwealth, décembre, 1975.
- [3] Worton, D.A., "Confidentiality of Statistical Information", document préparé par Statistique Canada pour la XIII Session of COINS of the Inter-American Statistical Institute, novembre 1977.